



Commune de Saint-Nicolas-du-Pélem

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif et du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note doit être mise en ligne sur le site de la commune lorsque ce dernier existe.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

I. Le cadre général du compte administratif

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents *budgets annexes*¹.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

¹ Les **budgets annexes**, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, etc.). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

II. Budget principal

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
011	Charges à caractère général	386 063.16	598 100.21	433 688.82
012	Charges de personnel et frais assimilés	679 034.27	831 750.00	695 115.84
014	Atténuations de produits	0.00	3 500.00	0.00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00	30 000.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	335 062.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 409.72	76 408.79	76 408.79
65	Autres charges de gestion courante	204 569.83	161 800.00	148 353.08
66	Charges financières	58 741.55	62 000.00	54 043.26
67	Charges exceptionnelles	331.50	1 700.00	333.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00	10 000.00	571.00
		1 404 150.03	2 110 321.00	1 408 513.79

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	250 000.00	250 000.00	250 000.00
013	Atténuations de charges	3 796.90	1 000.00	13 315.28
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 969.19	10 000.00	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	59 060.01	58 050.00	63 007.17
73	Impôts et taxes	1 103 042.81	1 142 856.00	1 139 411.69
74	Dotations, subventions et participations	687 421.63	592 862.00	698 837.67
75	Autres produits de gestion courante	44 239.81	40 100.00	45 408.29
76	Produits financiers	3.96	3.00	3.96
77	Produits exceptionnels	20 027.12	450.00	8 009.08
78	Reprise sur provisions - produits exceptionnels	0.00	15 000.00	0.00
		2 172 561.43	2 110 321.00	2 217 993.14

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	20 000.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 969.19	10 000.00	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	96 931.79	399 500.00	96 584.98
20	Immobilisations incorporelles	8 829.86	3 000.00	13 455.00
204	Subventions d'équipement versées	127 326.11	11 491.00	2 943.85
21	Immobilisations corporelles	35 535.98	88 478.03	18 580.57
23	Immobilisations encours	476 321.27	1 588 616.50	366 817.50
27	Autre immobilisations financières	0.00	420 000.00	0.00
4581	Opération sous mandat	20 000.00	15 000.00	15 000.00
		749 914.20	2 556 085.53	513 381.90

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	569 142.38	1 034 923.34	1 034 923.34
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	335 062.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 409.72	76 408.79	76 408.79
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	888 453.06	576 485.40	576 762.94
13	Subventions d'investissement	251 043.00	218 206.00	216 517.00
16	Emprunts et dettes assimilées	789.38	300 000.00	0.00
4582	Opération sous mandat	0.00	15 000.00	13 520.00
		1 784 837.54	2 556 085.53	1 918 132.07

RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2022 Budget Principal Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture
Investissement	1 034 923.34 €	369 826.83 €	1 404 750.17 €
Fonctionnement	250 000.00 €	559 479.35 €	809 479.35 €
TOTAL	1 284 923.34 €	929 306.18 €	2 214 229.52 €

EMPRUNTS

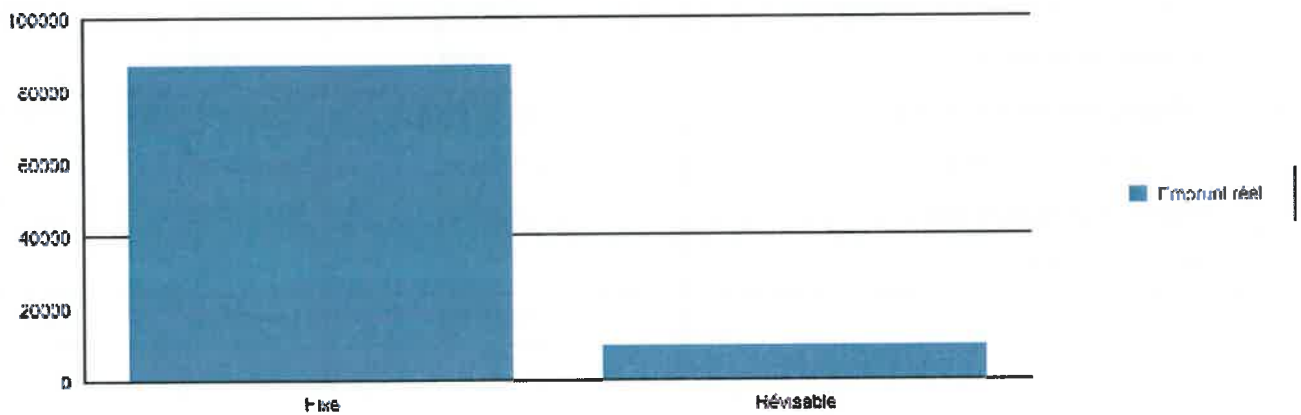
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 31/12
2022	150 404.16 €	54 043.26 €	96 360.90 €	1 006 218.46 €

Répartition du capital remboursé par nature de taux



Fixe	90.3%
Réversible	9.7%
Total :	100.0%

Capital remboursé sur l'exercice



III. Budget assainissement**EXPLOITATION****EXPLOITATION DEPENSES**

Chapitre	intitulé	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
011	Charges à caractère général	96 924.42	146 201.45	68 285.11
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00	1 000.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 063.59	53 268.55	53 268.55
67	Charges exceptionnelles	0.00	2 000.00	0.00
		149 988.01	202 470.00	121 553.66

EXPLOITATION RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	39.04	81 263.80	81 263.80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 974.61	12 974.61	11 974.61
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	147 838.16	107 629.59	227 102.69
74	Dotations, subventions et participations	71 400.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	602.00	602.28
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	14 684.00
		231 251.81	202 470.00	335 627.38

INVESTISSEMENT**INVESTISSEMENT DEPENSES**

Chapitre	intitulé	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 974.61	12 974.61	11 974.61
041	Opérations patrimoniales	0.00	78 592.44	0.00
20	Immobilisations incorporelles	2 473.68	12 534.00	7 506.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	30 000.00	0.00
23	Immobilisations encours	3 074.40	325 484.76	6 151.20
		17 522.69	459 585.81	25 631.81

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	249 894.81	289 041.07	289 041.07
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 063.59	53 268.55	53 268.55
041	Opérations patrimoniales	0.00	78 592.44	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 605.36	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	38 683.75	0.00
		306 563.76	459 585.81	342 309.62

RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2022 Budget assainissement Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture
Investissement	289 041.07 €	27 636.74 €	316 677.81 €
Fonctionnement	81 263.80 €	132 809.92 €	214 073.72 €
TOTAL	370 304.87 €	160 446.66 €	530 751.53 €

IV. BUDGET LOTISSEMENT DE KERLOUIS**FONCTIONNEMENT****FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Chapitre	intitulé	BP + DM 2022	CA 2022
011	Charges à caractère général	420 000.00	0.00
		420 000.00	0.00

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	BP + DM 2022	CA 2022
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	420 000.00	0.00
		420 000.00	0.00

INVESTISSEMENT**INVESTISSEMENT DEPENSES**

Chapitre	intitulé	BP + DM 2022	CA 2022
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	420 000.00	0.00
		420 000.00	0.00

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	BP + DM 2022	CA 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	420 000.00	0.00
		420 000.00	0.00

RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2022 Budget Lotissement Coat Joseb - Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent - Budget créé en 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture
Investissement	sans objet	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	sans objet	0.00 €	0.00 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €

V. Affectations des résultats 2022 aux budgets 2023

Les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du CGCT fixent les règles de l'affectation du résultat. En principe, si une collectivité territoriale vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés par la suite au budget primitif ; si elle vote le compte administratif après le budget primitif, elle doit adopter un budget supplémentaire pour intégrer les résultats.

➤ Éléments à prendre en compte

À la clôture de l'exercice, seul le vote du compte administratif par l'organe délibérant constitue l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale (art. L 1612-12 du CGCT) et permet de dégager les éléments à prendre en compte pour l'affectation du résultat, à savoir :

- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constitué par le cumul du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis) et celui du résultat reporté des exercices antérieurs (déficit ou excédent reporté au 002) ;
- ✓ le solde d'exécution de la section d'investissement, constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice et du besoin de financement ou de l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001) ;
- ✓ les restes à réaliser de la section d'investissement, qui correspondent en dépenses, à celles qui ont été engagées (marché conclu...) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, à celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fera ressortir soit un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes), soit un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses). Le besoin de financement éventuel devra alors être prioritairement couvert, par l'organe délibérant, lors de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

➤ **Règles d'affectation du résultat**

Seul le résultat cumulé de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une décision d'affectation par l'organe délibérant. Deux possibilités se présentent (art. R 2221-48 et R 2221-90 du CGCT) :

- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire ; ce dernier est alors affecté en priorité, pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif, au financement des dépenses d'investissement (compte 1064). Le surplus dégagé doit ensuite servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cessions d'éléments d'actif (compte 1068). Le reliquat pourra être librement affecté en recettes de fonctionnement (au 002) et/ou en recettes d'investissement pour financer de nouvelles dépenses (compte 1068), ou être reversé exceptionnellement à la collectivité de rattachement ;
- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement est déficitaire ; ce dernier est alors ajouté aux charges d'exploitation de l'exercice (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépenses d'investissement (au 001).

BUDGET PRINCIPAL

Résultat de l'exercice 2022 : - excédent - déficit	809 479.35 €
<u>Affectation de l'excédent constaté au 31/12/2022 :</u>	
Affectation obligatoire :	
<ul style="list-style-type: none"> à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations) à l'exécution du virement à la section d'investissement 	
Solde disponible affecté comme suit :	
<ul style="list-style-type: none"> affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en investissement : affectation à l'excédent reporté à nouveau créditeur (compte 002) en fonctionnement : 	559 479.35 € 250 000.00 €



BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultat de l'exercice 2022 : <ul style="list-style-type: none">- excédent- déficit	214 073.72 €
<u>Affectation de l'excédent constaté au 31/12/2022 :</u> Affectation obligatoire : <ul style="list-style-type: none">• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)• aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)• à l'exécution du virement à la section d'investissement Solde disponible affecté comme suit : <ul style="list-style-type: none">• affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en investissement :• affectation à l'excédent reporté à nouveau créditeur (compte 002) en fonctionnement :	185 778.20 € 28 295.52 €

A Saint-Nicolas-du-Pélem, le 28 mars 2023

Le Maire,
Daniel LE CAËR



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023



ID : 022-212203210-20230328-CACOM_2023_11-BF

